

## ➤ **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2020**

**PRESENTS** : BISCHOFF Jean-Loïc, DELMARES Bernard, FAU Shanti, GREGORY Gisèle, MAILLY Cédric, PEYNAUD Yves, PODVIN Frédérique, ZARA Gwenaëlle,

**ABSENTS EXCUSES** : DAUHER Isaïe, GILET Georges

### **ETAIT PREVU A L'ORDRE DU JOUR :**

#### **DELIBERATIONS :**

- Convention avec le SIVU DU TOURNEFEUILLE
- Convention avec le Département relative aux aménagements sur la RD 47 et 248
- Admission en non-valeur

### **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS AVEC CAUVALDOR PAR LES DELEGUES**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

### **1) DELIBERATIONS :**

#### **Nouvelle convention avec le SIVU DU TOURNEFEUILLE :**

La Préfecture a renouvelé la compétence du SIVU DU TOURNEFEUILLE depuis la rentrée, il est donc nécessaire de signer la convention de mise à disposition du matériel et des locaux pour le scolaire et périscolaire pour une durée illimitée.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer cette convention avec mise à disposition du matériel.

Avis favorable à l'unanimité.

#### **Convention avec le Département relative aux aménagements sur la RD 47 et 248 :**

Suite aux travaux sur le domaine public routier départemental, afin qu'ils soient éligibles au FCTVA, une convention d'autorisation d'occupation du domaine public doit être validée par le Conseil Municipal.

Ce dernier autorise Madame le Maire à signer ladite convention à l'unanimité.

#### **Admission en non-valeur :**

Le Trésorerie a transmis une liste d'impayés depuis 2013 jusqu'à 2015. Les impayés remontent à l'époque de notre adhésion à la communauté de communes Haute Bouriane.

Ces impayés donnent lieu à deux décisions modificatives dans le budget.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

2) **COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS AVEC CAUVALDOR PAR LES DELEGUES :**

Un tour de table est fait avec les délégués aux différentes commissions de CAUVALDOR qui en font un résumé succinct.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- La mairie de Gourdon demande à la commune de Masclat une participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle Frescaty pour l'enfant Léona LEFEBRE domicilié à Masclat.  
Madame le Maire précise qu'elle va indiquer à la mairie de Gourdon que cette enfant peut être scolarisée dans le RPI du Tournefeuille.
- La Préfecture précise qu'un double scrutin sera organisé lors des élections départementales et régionales de 2021. Deux équipes devront être prévues pour gérer ces élections le même jour dans le respect des règles sanitaires qui seront applicables à ce moment-là.
- Madame le Maire et Monsieur DELMARES ont rencontré Monsieur VILGRAIN, Technicien Forestier à la DDT du Lot en compagnie de délégués ONF et DDT. Cette réunion avait pour objet d'examiner les conditions de gestion de la forêt communale de Masclat.  
A compter de 2021, l'ONF pourra gérer au mieux la forêt dans l'intérêt de la commune qui participera de deux manières :
  - Une taxe de 2 € par hectare chaque année
  - En reversant 10 % de l'ensemble des recettes issues de leurs forêts (frais de garderie)En contre partie la commune sera éligible aux aides forestières pour les reboisements après exploitation.
- Le crédit agricole a retourné le contrat de prêt qui a été renégocié : 93 000 € à 1.01 % d'intérêt sur treize ans, échéance annuelle d'un montant de 7496.31 €.
- Le recensement de 2021 a été reporté à 2022 à titre exceptionnel au vu des conditions sanitaires.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Aucune question particulière n'ayant été soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, après avoir remercié l'assistance, Madame le Maire, clôture la séance.

Le Maire,

Monique BOUTINAUD

